



Le
Natacha Bouchart
Présidente de Grand Calais Terres et Mers
Maire de Calais
Vice-Présidente Région Hauts-de-France



CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 28 SEPTEMBRE 2020 COMPTE-RENDU SOMMAIRE

la séance est ouverte à 17h00

LE CONSEIL :

ENTEND MME LA PRESIDENTE faire l'exposé des principaux événements qui ont marqué la Communauté d'Agglomération Grand Calais Terres & Mers depuis la dernière réunion de l'Assemblée Communautaire.

ENTEND MME LA PRESIDENTE donner lecture du compte-rendu des décisions prises en vertu des pouvoirs qui lui ont été délégués par le Conseil Communautaire en application de l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales après intervention de Mme Boucher et réponse de Mme la Présidente.

PREND ACTE, à l'unanimité, du rapport d'activité 2019 de la Communauté d'Agglomération Grand Calais Terres & Mers après intervention de Mme Quenez et réponse de Mme la Présidente.

PREND ACTE, à l'unanimité, du rapport d'activité 2019 de la Commission Consultative des Services Publics Locaux de l'Agglomération.

ELIT, par 50 suffrages exprimés, 3 bulletins blancs et 3 non participation au vote, en complément de ceux déjà désignés le 7 juillet 2020, Mme DENIELE-VAMPOUILLE, déléguée titulaire et M. Fabrice MARTIN délégué suppléant au sein du Syndicat Intercommunal de la Région de Andres (SIRA).

DESIGNE, à 50 voix pour, 3 abstentions et 3 non participation au vote, les représentants de la Communauté d'Agglomération Grand Calais Terres et Mers, au sein des Conseils d'Etablissements de l'Ecole d'Art et du Conservatoire à Rayonnement Départemental.

DESIGNE, à 50 voix pour, 3 voix contre et 3 non participation au vote, M. Mignonet au Conseil de Coordination Interportuaire et Logistique de l'Axe Nord (CCILAN).

AUTORISE, à l'unanimité, Madame la Présidente à instaurer une Commission Intercommunale pour l'Accessibilité et à arrêter la liste de ses membres, après intervention de Mme Quenez et réponse de Mme la Présidente.

PREND ACTE, à l'unanimité, des modifications apportées aux indemnités allouées aux élus communautaires après intervention de Mme Krawczyk.

APPROUVE, à l'unanimité, la modification de la liste des emplois permanents et autorise Madame la Présidente, ou en cas d'absence ou d'empêchement, les Vice-Présidents pris dans l'ordre de leur élection, à signer les actes individuels relatifs aux nominations.

AUTORISE, à l'unanimité, Madame la Présidente ou, en cas d'empêchement, les Vice-Présidents pris dans l'ordre de leur élection à signer le contrat de recrutement d'une durée de un an, éventuellement renouvelable une fois, et à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'embauche des 5 agents contractuels et **FIXE** leur rémunération.

AUTORISE, à l'unanimité, Madame la Présidente ou, en cas d'empêchement, les Vice-Présidents pris dans l'ordre de leur élection à signer le contrat de recrutement d'une durée de un an renouvelable dans la limite de 3 ans maximum et à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'embauche d'un responsable scientifique d'opération médiévisite et **FIXE** sa rémunération.

APPROUVE, à l'unanimité, l'allocation aux organisations syndicales d'une dotation globale de 1 500 € ainsi que la répartition de cette somme en fonction du pourcentage des voix recueillies respectivement par les organisations syndicales, aux dernières élections professionnelles du Comité Technique et **DECIDE** d'attribuer cette somme aux organisations syndicales, ayant fourni les justificatifs nécessaires à cet effet et dès transmission des justificatifs ad hoc, d'allouer aux autres organisations syndicales leur montant.

AUTORISE, à l'unanimité, Madame la Présidente à signer ou, en cas d'absence ou d'empêchement, les Vice-Présidents pris dans l'ordre de leur élection, le règlement intérieur du Multi-Accueil Pom d'Api modifié.

APPROUVE, à l'unanimité, la participation de l'Agglomération Grand Calais Terres et Mers au dispositif de soutien économique Fonds de relance Hauts-de-France et **AUTORISE** Madame la Présidente ou, en cas d'absence ou d'empêchement, les Vice-Présidents pris dans l'ordre de leur élection, à signer la convention avec le Conseil régional Hauts-de-France et ses éventuels avenants, ainsi que la convention de participation financière nécessaire à la mise en œuvre de ce fonds de soutien avec l'association Initiative Hauts-de-France et ses éventuels avenants, après intervention de M. De Fleurian et réponses de M. Allemand et Mme la Présidente.

APPROUVE, à l'unanimité, le projet d'avenant n°1 au Pacte d'Actionnaires de la société d'économie mixte Territoires Soixante-Deux et **AUTORISE** Madame la Présidente ou, en cas d'absence ou d'empêchement, les Vice-Présidents pris dans l'ordre de leur élection, à signer ledit avenant n°1 au Pacte d'Actionnaires.

APPROUVE, à l'unanimité, le cahier des charges de cession de terrains de la ZAC de la Briqueterie et ses annexes et **AUTORISE** Madame la Présidente ou, en cas d'absence ou d'empêchement, les Vice-Présidents pris dans l'ordre de leur élection, à signer tous les actes et documents nécessaires à la formalisation des opérations de cessions après interventions de M. Heddebaux et Mme Krawczyk et réponse de Mme la Présidente.

AUTORISE, à l'unanimité, Madame la Présidente, ou, en cas d'absence ou d'empêchement, les Vice-Présidents pris dans l'ordre de leur élection, à signer tout acte et document nécessaire à la formalisation du rachat des parcelles AK 251 ; AK 252 et AK 253 à la commune de Coquelles, au prix de 27 €HT/m², soit un prix de rachat prévisionnel de 705 159 € HT ; **APPROUVE** la cession des parcelles AK 251 ; AK 252 et AK 253, au prix de 27,00 € HT/m², soit un prix de vente prévisionnel de 705 159 € HT, au profit de la Holding RMJ, ou de ses éventuels substitués et **AUTORISE** Madame la Présidente, ou, en cas d'absence ou d'empêchement, les Vice-Présidents pris dans l'ordre de leur élection, à signer tout acte et document nécessaire à la formalisation de cette cession à la société ou ses éventuels substitués après intervention de M. Hamy.

DECIDE, à l'unanimité, de constater préalablement au déclassement, la désaffectation du domaine public, de l'espace de voirie et accotement, délimité (sous réserve du document d'arpentage à intervenir), d'environ 229 m² (partie de parcelle cadastrée BT n° 0212), cette emprise n'étant plus nécessaire au domaine public.

DECIDE, à l'unanimité, de l'application du Droit de Prémption Urbain sur le périmètre défini suite à la révision du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Marck.

APPROUVE, à l'unanimité, la perception de la taxe de séjour intercommunale du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021 et fixe ses tarifs et **DECIDE** d'adopter le taux de 2% applicable au coût par personne de la nuitée dans les

hébergements sans classement ou en attente de classement, après intervention de M. De Fleurian et réponse de Mme la Présidente.

DECIDE, à 50 voix pour, 3 abstentions et 3 voix contre, la mise en place de frais de concours d'un montant de 30.00 € pour l'admission à la Classe préparatoire publique aux écoles supérieures d'art portée par l'école d'art du Calais et **AUTORISE** Madame la Présidente ou, en cas d'absence ou d'empêchement, les Vice-Présidents pris dans l'ordre de leur élection, à signer tout document ou entreprendre toute démarche nécessaire à l'exécution de cette mise en place, après interventions de Mme Krawczyk, Mme Boucher, Mme Quenez, M. De Fleurian et réponses de M. Pestre.

APPROUVE, à l'unanimité, l'adhésion de la Communauté d'Agglomération Grand Calais Terres & Mers à l'Agence Régionale du Livre & de la Lecture Hauts-de-France à hauteur de 180 euros et **AUTORISE** Madame la Présidente à signer ou, en cas d'absence ou d'empêchement, les Vice-Présidents pris dans l'ordre de leur élection à signer tout document nécessaire à la formalisation de cette adhésion.

PREND ACTE, à l'unanimité, du rapprochement sous forme de société de coordination entre l'Office Public de l'Habitat de Calais et le groupe VILOGIA et **AUTORISE** Madame la Présidente, ou en cas d'empêchement, les Vice-Présidents pris dans l'ordre de leur élection, à signer tout document nécessaire visant la création de cette société de coordination, après intervention de M. De Fleurian et réponse de Mme la Présidente.

AUTORISE, à l'unanimité, Madame la Présidente à procéder à la restitution de la parcelle de l'ancienne Station de Traitements des Eaux Usées (STEU) CURIE, et des ouvrages attenants, à la commune de Marck et à solliciter une autorisation d'occupation du domaine public pour l'exploitation du poste de relèvement maintenu en activité et essentiel au fonctionnement du réseau public d'évacuation des eaux usées.

PREND ACTE, à l'unanimité, du rapport annuel 2019 sur la qualité et le prix du service public de l'assainissement, après intervention de Mme Quenez et réponse de Mme Dumont-Deseigne.

APPROUVE, à 53 voix pour et 3 voix contre, les termes de la convention avec de la Ville de Calais relative à l'affectation du produit du Forfait Post Stationnement de la Ville de Calais pour l'année 2021 et **AUTORISE** Madame la Présidente, ou en cas d'empêchement, les Vice-Présidents pris dans l'ordre de leur élection, à signer cette convention, ainsi que tout document s'y rapportant. Après interventions de M. De Fleurian et de Mme Krawczyk et réponses de M. Mignonet et de Mme la Présidente.

PREND ACTE, à l'unanimité, des conditions dans lesquelles le service public de la collecte des déchets a été exécuté, après interventions de Mme Quenez et M. De Fleurian et réponses de M. Allemand et de Mme la Présidente.

AUTORISE, à l'unanimité, Madame la Présidente à solliciter l'Agence de l'Eau Artois Picardie afin d'obtenir des aides financières pour les projets de divers travaux de remplacement de conduites, ainsi qu'à signer et à exécuter, ou en cas d'empêchement, les Vice-Présidents pris dans l'ordre de leur élection, les conventions et tout autre document utile à intervenir pour le versement de ces subventions.

AUTORISE, à l'unanimité, Madame la Présidente à engager la procédure d'appel d'offres ouvert conformément aux articles R2124-2 1°, R2161-2 à R2161-5 du code de la commande publique concernant le marché de gestion du service intercommunal de fourrière des animaux et ou en cas d'absence ou d'empêchement, les Vice-Présidents pris dans l'ordre de leur élection, à signer avec le prestataire retenu, le marché ainsi que prendre toute décision relative à son exécution.

DECIDE, à l'unanimité, de valider les projets de Grand Calais, en vue d'une candidature au plan « 1 million d'arbres en Hauts-de-France 2020-2022 » de la Région Hauts-de-France 2021 et **AUTORISE** Madame la Présidente, ou en cas d'absence ou d'empêchement, les Vice-Présidents pris dans l'ordre de leur élection, à signer et exécuter les conventions de subventionnement ou tout autre document utile pour le versement de la subvention, après intervention de Mme Boucher et réponse de Mme la Présidente.

DECIDE, à l'unanimité, de valider les projets de Grand Calais, en vue d'une candidature à l'appel à projets pour le Fonds d'Intervention sur les Enjeux Ecologiques Territoriaux du Département du Pas-de-Calais et **AUTORISE**

Madame la Présidente, ou en cas d'empêchement, les Vice-Présidents pris dans l'ordre de leur élection, à signer et exécuter les conventions de subventionnement ou tout autre document utile pour le versement de la subvention.

AUTORISE, à l'unanimité, Madame la Présidente, ou, en cas d'absence ou d'empêchement, les Vice-Présidents pris dans l'ordre de leur élection, à signer les conventions à établir dans le cadre du programme de lutte contre le ruissellement des eaux et l'érosion des sols avec les agriculteurs des différentes communes de l'Agglomération, ainsi que tout avenant pouvant intervenir.

DECIDE, à l'unanimité, de porter à 100 % la réduction de la valeur locative des installations destinées à l'épuration des eaux industrielles et des installations destinées à la lutte contre la pollution atmosphérique et **AUTORISE** Madame la Présidente, ou en cas d'absence ou d'empêchement, les Vice-Présidents pris dans l'ordre de leur élection, à notifier cette décision aux services préfectoraux et services des impôts.

DECIDE, à l'unanimité, d'exonérer la cotisation foncière en faveur de différents types d'entreprises et **AUTORISE** Madame la Présidente, ou en cas d'absence ou d'empêchement, les Vice-Présidents pris dans l'ordre de leur élection, à notifier cette décision aux services préfectoraux et services des impôts.

FIXE, à l'unanimité, les bases de cotisation minimum de la cotisation foncière des entreprises pour 2020 atmosphérique et **AUTORISE** Madame la Présidente, ou en cas d'absence ou d'empêchement, les Vice-Présidents pris dans l'ordre de leur élection, à notifier cette décision aux services préfectoraux et services des impôts.

DECIDE, à l'unanimité, d'instaurer un dispositif d'intégration fiscale progressive des montants de base minimum de cotisation foncière des entreprises sur une période de 6 ans à compter du 1^{er} janvier 2021 pour les communes de Bonningues-lès-Calais, Peuplingues, Pihen-lès-Guînes et Saint-Tricat et **AUTORISE** Madame la Présidente, ou en cas d'absence ou d'empêchement, les Vice-Présidents pris dans l'ordre de leur élection, à notifier cette décision aux services préfectoraux et services des impôts.

FIXE, à l'unanimité, le coefficient multiplicateur de la Taxe sur les Surfaces Commerciales (TASCOM) à 1,05 pour l'année 2021 et **AUTORISE** Madame la Présidente, ou en cas d'absence ou d'empêchement, les Vice-Présidents pris dans l'ordre de leur élection, à notifier cette décision aux services préfectoraux et aux services des impôts.

VOTE, à 50 voix pour, 3 abstentions et 3 non participation, la décision modificative n°3 du Budget Général.

VOTE, à 53 voix pour et 3 non participation, la décision modificative n°3 du Budget annexe de l'Assainissement.

VOTE, à 53 voix pour et 3 non participation, les autorisations de programme du budget 2020 du budget annexe de l'Assainissement.

DECIDE, à 53 voix pour et 3 abstentions, d'entériner les montants plafonds fixés concernant les attributions de subventions sur le budget 2019 ainsi que le retrait de la subvention à Calais Basket et **AUTORISE** Mme la Présidente ou, en cas d'absence ou d'empêchement, les Vice-Présidents pris dans l'ordre de leur élection, à signer les documents (conventions, avenants ...) liés à l'allocation desdites subventions, après intervention de Mme Boucher.

AUTORISE, à l'unanimité, Madame la Présidente à attribuer pour l'année 2020 un fonds de concours à la commune de Les Attaques d'un montant total de 11 000,00 € en vue de participer au financement de projets d'investissement de la commune ainsi qu'à signer, ou en cas d'absence ou d'empêchement, les Vice-Présidents pris dans l'ordre de leur élection, les documents (conventions, avenants...) liés à l'allocation dudit fonds de concours.

AUTORISE, à l'unanimité, Madame la Présidente à attribuer pour l'année 2020 un fonds de concours à la commune d'Escalles d'un montant total de 18 000,00 € en vue de participer au financement de projets

d'investissement de la commune ainsi qu'à signer, ou en cas d'absence ou d'empêchement, les Vice-Présidents pris dans l'ordre de leur élection, les documents (conventions, avenants...) liés à l'allocation dudit fonds de concours.

AUTORISE, à l'unanimité, Madame la Présidente à attribuer pour l'année 2020 un fonds de concours à la commune de Calais d'un montant total de 816 113,00 € en vue de participer au financement de projets d'investissement de la commune ainsi qu'à signer, ou en cas d'absence ou d'empêchement, les Vice-Présidents pris dans l'ordre de leur élection, les documents (conventions, avenants...) liés à l'allocation dudit fonds de concours.

DECIDE, à 53 voix pour et 3 non participation, d'adopter le plan de financement dans le cadre de la dotation de soutien à l'investissement local déconcentrée en compensation des dépenses engagées pour faire face à la gestion migratoire et **AUTORISE** Madame la Présidente ou en cas d'absence ou d'empêchement, les Vice-Présidents pris dans l'ordre de leur élection, à accepter le versement des subventions et à signer tout document afférent à l'obtention de ces subventions, après intervention de Mme Quenez.

DECIDE, à l'unanimité, d'adopter le plan de financement dans le cadre de la dotation de soutien à l'investissement local déconcentrée pour accompagner la relance économique des territoires suite à la crise sanitaire que nous traversons et **AUTORISE** Madame la Présidente ou en cas d'absence ou d'empêchement, les Vice-Présidents pris dans l'ordre de leur élection, à accepter le versement des subventions et à signer tout document afférent à l'obtention de ces subventions, après intervention de Mme Boucher et M. De Fleurian et réponses de Mme la Présidente.

APPROUVE, à 53 voix pour et 3 abstentions, le rapport d'activité de l'année 2019 de la Société Publique Locale « Commerce et Centre Urbain Calais », après intervention de Mme Krawczyk et réponse de Mme la Présidente.

AUTORISE, à l'unanimité, Madame la Présidente à :

- à signer et exécuter la convention de groupement de commandes entre la Ville de Calais, la Communauté d'Agglomération Grand Calais Terres et Mers et le Centre Communal d'Action Sociale de Calais pour l'acquisition de fournitures administratives, scolaires et d'enveloppes et tout avenant pouvant intervenir ultérieurement ;
- à signer les marchés pour la Communauté d'Agglomération Grand Calais Terres et Mers, avec le ou les prestataires retenus, ainsi que tous les documents utiles à intervenir ultérieurement dont l'incidence financière demeure dans le cadre du marché;
- à prendre toute décision relative à l'exécution des marchés de la Communauté d'Agglomération Grand Calais Terres et Mers, y compris à celle consistant à procéder à la mise en œuvre de la résiliation du contrat si cela s'avère nécessaire.

DECIDE, à l'unanimité, de procéder au remboursement de prothèses auditives d'un agent et **AUTORISE** Madame la Présidente ou en cas d'absence ou d'empêchement, les Vice-Présidents pris dans l'ordre de leur élection, à signer l'ensemble des documents y afférents.

La séance est levée à 18h50